

# Différences

Février 1998 – N° 193

## ☐ SOMMAIRE

### Une loi en préparation

*On s'occupe  
des Gens du Voyage* 6  
Jean-Bertrand Bary

### Hommage

à *Fernand Bénicourt* 6

### Hommes & Migrations

*Portugais de France* 7

Laurent Canat

*Le racisme à l'oeuvre* 7

Chérifa Benabdessadok

### 17 octobre 1961

*Ouvrir un vrai débat* 8

Claude Liauzu

et Annie Rey-Goldzeiguer

### International

*Prisonnière au Sud-Liban* 9

Juliette Rennes

*Algériennes pour l'égalité* 12

Chérifa B.

### Chrono

*Initiatives* 10

### Deux projets éducatifs

Alain Pellé 12

**Emménagement du MRAP** 9

## Développement du MRAP

# DÉBAT, FORMATION ET ACTIVITÉS

*Un texte d'ouverture de Jean-Claude Dulieu (page 2),  
un panorama des activités locales  
du MRAP (pages 2, 3 et 4), un entretien avec  
l'un des animateurs d'une exposition itinérante  
sur le thème « parti pris pour la culture » (page 4),  
et un texte émanant d'un nouveau comité  
créé à l'initiative de salariés des  
Aéroports de Paris (page 5) : tel est l'essentiel de  
ce nouveau dossier consacré à la vie du Mouvement.  
Prochain dossier en mai.*

## éditorial

# Effrayante atmosphère

L'antisémitisme n'a pas disparu avec la défaite du nazisme. Ce constat était bien réel les 8, 9, 15 et 16 janvier au procès de M. Garaudy à la 17ème chambre correctionnelle de Paris : une atmosphère effrayante où se mêlaient des crânes rasés pour qui « les Arabes envahissent la France », et des militants de l'ultra gauche et de la nouvelle droite, pour qui « les Juifs pillent et dominent la France ». Sur le même banc, en route complicité, MM Roger Garaudy et Pierre Guillaume, négationniste et diffuseur de thèses néo-nazies. Et pour parfaire ce tableau glauque, coutumiers de condamnations pour négation de crimes contre l'humanité, MM. Roques et Faurisson.

Cette affaire est gravissime. A y regarder de près, le livre pour lequel Garaudy est jugé « Les mythes fondateurs de la politique israélienne » est lié à l'antisémitisme. Celui qui fut un compagnon de certaines causes du MRAP a ainsi donné une légitimité aux racismes. En effet, le racisme est indivisible, en tolérer l'un c'est absoudre tous les autres : la discrimination à l'encontre d'un immigré comme la profanation d'un cimetière juif.

M. Garaudy motive notamment ses thèses par l'attitude de l'Etat israélien à l'encontre du peuple palestinien. Penser que la « négation » des droits légitimes de ce peuple bafoué par la politique du gouvernement israélien peut trouver une issue par la négation de l'holocauste est une ineptie. C'est pourtant cette logique là que sert M. Garaudy.

Pire, l'excitation de l'antisémitisme en la circonstance bloque tout nécessaire dialogue et action communes des démocrates palestiniens et israéliens pour la reconnaissance mutuelle de leurs droits.

Pour certains nous serions des censeurs de la pensée : jamais ! C'est aux historiens de scruter l'histoire. C'est à la justice de dire le droit. L'objectif de M. Garaudy et de ses nouveaux compagnons n'est pas la recherche historique, il est politique, Il vise à minimiser les forfaits du fascisme et à promouvoir son idéologie aujourd'hui. Alors veillons, nous l'avons fait et nous continuerons à le faire. ♦

Mouloud Aounit

## DÉBAT ET FORMATION

**N'**AYONS PAS LA PRÉTENTION de faire le bilan de nos activités 1997. Toutefois, n'est-il pas unanimement reconnu que notre association a eu une activité intense dans de très nombreux domaines ? Je serais tenté de dire « du jamais vu ».

Notre capacité à répondre aux événements, à être présents sur les nombreux terrains allant du racisme à la xénophobie, de l'immigration à l'amitié entre les peuples, des discriminations raciales au droit à la citoyenneté égale pour tous, a été rendue possible par nos avancées stratégiques et nos forces militantes.

Cette activité « multithérapeutique » a permis, l'an dernier, d'enregistrer un renforcement de nos capacités d'intervention avec la création de seize comités locaux et une croissance de 10 % de nos effectifs confirmant la tendance de ces trois dernières années.

De ce fait, l'année 1998 promet d'être une année riche en événements consécutifs à la déchirure économique et sociale favorisant le rejet et la peur de l'autre, mais également à la recherche de solutions neuves par une gauche plurielle chargée des destinées du pays. De même, cette année sera rythmée par des anniversaires symboliques pour la défense des droits de l'homme et de la citoyenneté, tels que le centenaire du « J'accuse » de Zola, le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, les trente bougies de mai 68 ainsi que les cinquante ans de la déclaration universelle des droits de l'homme.

De ce fait, les antiracistes que nous sommes seront inévitablement de plus en plus sollicités et interpellés au quotidien. Cela ne nous invite-t-il pas à aborder de façon novatrice la préparation du prochain Congrès ?

En effet, celui-ci devant se dérouler les 8, 9 et 10 mai prochain, il sera, certes, un temps fort pour la réflexion collective sur notre stratégie et nos perspectives mais devrait être également un événement déterminant pour la formation des adhérents.

Pour ce faire, engageons-nous dès aujourd'hui dans la préparation du Congrès par les réunions des comités locaux sur les trois textes traitant des thèmes suivants :

- Le racisme et la crise,
- Antiracisme, antiracisme de proximité, citoyenneté,
- La mondialisation et l'amitié entre les peuples.

Après le 20 mars, assurons les rencontres locales, départementales et régionales qui seront également déterminantes pour le succès du congrès national.

**Jean-Claude Dulieu**  
Secrétaire national

### Solidarité avec l'Algérie

Depuis le début du ramadan, les massacres de civils en Algérie se multiplient, l'horreur succédant à l'horreur. Nombreux sont les comités locaux du MRAP qui mobilisent leurs militants pour que l'indifférence ne s'installe pas sur ces macabres bilans chiffrés. Sans être exhaustifs, on relève des rassemblements hebdomadaires, bi-mensuels ou mensuels de solidarité avec le peuple algérien — à **Marseille** sur le Vieux Port, en **Dordogne** avec des rassemblements tournants (le 6 février, ce fut le 24<sup>ème</sup>), à **Limoges**, à **Nantes** ou à **Roubaix**.

Des conférences, des débats, des projections de films pour comprendre la situation algérienne sont prévus à **Epinay-sur-Seine**, à **Pau** ou à **Chartres** alors que la semaine nationale d'éducation contre le racisme permettra également aux comités locaux d'exprimer toute la solidarité du MRAP : en préparation à **Marseille**, à **Clermont-Ferrand** ou à **Saint-lô**. On notera par ailleurs la réactivation du comité local de **Meaux** qui organisait le 20 décembre dernier une réunion d'information sur l'Algérie.

### Musulmans privés de lieu de prière

Le comité local de **Banassac**, agissant sur toute la Lozère, s'est constitué fin 1996 notamment à la suite d'une décision des membres du conseil municipal de Saint-Chély-d'Apcher refusant l'attribution d'une salle de réunion pour les musulmans (voir *Différences* n°184 d'avril 1997). Plus d'un an après, les musulmans n'ont toujours pas de lieu de culte et de réunion malgré les nombreuses démarches et médiations du MRAP et des associations locales. Ainsi, après réception d'une délégation composée du comité de vigilance et du MRAP de Lozère, la mairie de Saint Chély campe sur ses positions. Fin décembre 1997, Mustapha Houahmed, vice-président du comité local, sollicitait pour et au nom de l'Association des musulmans de Saint Chély, l'attribution d'une nouvelle salle au maire et au conseil muni-

cipal. Si 1997 fut « une année de statu-quo acceptée pour laisser évoluer les choses sans les brusquer », il n'en sera pas de même en 1998. En cas de nouveau refus, le comité de Lozère et le MRAP national entameront les démarches juridiques adéquates pour que cessent ces discriminations. **MRAP Lozère - 48500 Banassac.**

### Mégret sous haute surveillance

De passage à **Albi** le 9 janvier pour soutenir Bernard Antony — Bernard Antony, vous vous souvenez ? « Je condamne ces chrétiens émasculés qui accueillent ces négros dans nos églises » — Bruno Mégret a été reçu par un très chaleureux comité d'accueil, composé de 500 manifestants ayant répondu à l'appel du comité de vigilance tarnais. Au nom de celui-ci, Pierre Lapière, président du **Comité local de Castres**, rappelait que « la seule façon de combattre le Front national, c'est moins de chômage, de précarité et d'exclusion », alors que le « nouveau discours tenu par le FN n'est destiné qu'à conquérir les voix des classes populaires ».

**MRAP Castres - Maison des Associations - 1 Place du Premier Mai - 81100 Castres**  
**MRAP Albi - 1 impasse Villeneuve - 81000 Albi.**

### Saint-Valentin avec le MRAP

Lors des dernières élections législatives, le Front national réalisait dans les deux départements d'Alsace des scores électoraux oscillant autour de 20%, avec un triste record à Haguenau (33,2%). Aussi, en vue de ses prochaines échéances électorales et afin de se faire connaître, le **comité départemental du Bas Rhin** souhaite faire du samedi 14 février un événement à Strasbourg. Cette journée d'actions sur les thèmes du racisme et de l'intolérance inaugurera une exposition réunissant des oeuvres de Tomi Ungerer et d'artistes locaux jusqu'au 22 février. Une soirée méritée avec restauration locale et exotique précédera un concert du groupe les « Weepers Circus ». **MRAP FD-67 - BP 16 - 67441 Marmoutier.**

**Travail de mémoire**  
Le comité **Paris 5-13<sup>èmes</sup> arrondissements** organisait le 4 février dernier un débat - Vichy, Papon et l'antisémitisme - avec Maurice Rajsfus — auteur de *Les Français de la débâcle* et de *la police de Vichy* — et Pierre Mairat, avocat du MRAP au Procès Papon. Pour que l'Histoire ne balbutie pas ses pages les plus sombres. **MRAP Paris 5-13 - BP 243 - 75227 Paris cedex 05.**

### Autour du 21 mars en Ardèche

A l'initiative du comité de **Privas**, une quinzaine d'organisations syndicales, politiques et associatives (Amnesty International, FSU, CGT, PCF, Secours populaire et Secours catholique...) participeront à la semaine d'éducation contre le racisme. La salle de cinéma de la métropole de l'Ardèche sera mise à contribution avec la projection durant toute la semaine du film adapté du livre d'Azzouz Begag, « Le Gône du Chaaba » tandis que la Médiathèque proposera l'exposition « Tous parents, tous différents » et la librairie, une vitrine contre le racisme. La semaine d'éducation se terminera par un buffet Nord/Sud au cours duquel seront consommées toutes les réalisations culinaires de Privas. **Comité du MRAP de Privas - Maison des Associations - 07000 Privas.**

### Semaine d'éducation... 1999

Le comité de **Sarcelles** n'aime pas les mauvaises surprises et, pour les éviter, rien de mieux qu'une planification des activités à long terme. Ainsi, ce comité du Val-d'Oise prépare-t-il déjà la semaine nationale d'éducation contre le racisme 1999, avec en projet la création d'une exposition photo. Celle-ci serait alors utilisée également pour célébrer cette même année les cinquante ans du MRAP et les vingt ans du comité de Sarcelles. **MRAP Sarcelles - Centre social des Rosiers - 1 rue de Gascogne - 95200 Sarcelles.**

### Et aussi

■ Le premier vendredi de chaque mois, de 12h05 à 12h35, retrouvez le comité de

Montpellier sur FM+ (91.00), radio de la bande FM locale. **MRAP Montpellier - 27 Boulevard Louis Blanc - 34000 Montpellier.**

■ Le 7 novembre, à Aurillac, le Mouvement des Jeunes Socialistes, l'Association des Marocains dans le Cantal et le MRAP animaient un concert rap, samba, rock pour que le rythme soit également contre le racisme. **MRAP Aurillac - 25 rue du Monastère - 15000 Aurillac.**

■ Du 13 au 19 décembre, le comité départemental du MRAP de Creuse présentait une exposition intitulée « Le racisme avec humour » à la bibliothèque municipale de Guéret. **MRAP de Creuse - Elisabeth Benoit - 23 la petite Baleyte - 23140 Pionnat.**

■ Les 21, 22 et 23 novembre dernier s'est tenu le Festival du livre de la jeunesse de Rouen auquel participait le **comité de Seine Maritime**. Cette manifestation, qui accueille chaque année plus de vingt mille visiteurs, avait pour thème « la culture arc-en-ciel ». La diffusion de 500 exemplaires du journal Info MRAP 76, l'enthousiasme des enfants et l'intérêt des adultes pour le « Jeu de loi - racisme hors jeu » et la présence d'une vingtaine de militants sur les trois jours ont contribué au succès de ce Festival. **MRAP Rouen - BP 103 - 76162 Darnetal cedex.**

■ Le 13 janvier, le comité palois du MRAP proposait à la Bibliothèque municipale de Pau, l'exposition « L'esclavage, hier et aujourd'hui », avec le témoignage de Joseph Gatelier, de retour du Brésil.

■ Le 23 janvier, pour débattre des valeurs démocratiques et républicaines, pour démanteler les stratégies de l'extrême droite et pour lutter contre le racisme, le comité de Pau organisait une soirée-débat, « Démocratie et vie locale », avec les témoignages de militants de l'association Alerte Orange. **MRAP de Pau - La Pépinière - Avenue Robert Schuman - 64000 Pau.**

■ Le 29 janvier, « pour l'instauration d'une paix réelle au Proche Orient », le comité de Melun organisait une conférence-débat « L'opinion française et le tabou de la Palestine » avec la participation de Georges Labica. **MRAP Melun - Espace Saint Jean - Casier n°5 - 77000 Melun.**

### Création de quatre nouveaux Comités

Les derniers mois de 1997 et janvier 1998 ont été fertiles en créations de comités. Ainsi, en quelques semaines, les Hauts-de-Seine (92) se sont enrichis de deux nouveaux comités, à Nanterre et Colombes alors que les Bouches-du-Rhône (13) se renforçaient avec le comité de Calas Cabries. De plus, en région parisienne nais-

sait le MRAP-Aéroports de Paris (lire ci-contre les conditions de création de ce comité local d'entreprise). Enfin, en l'absence de comité mais dans la perspective prochaine d'une création dans les Vosges, Claude Gavaille assure le relais départementale des actions du Mouvement. Pour tout renseignement, contactez le siège. ♦

Eric Lathière-Lavergne

### Des contes pour Cuba

Une adhérente du comité locale de Pantin, Thérèse Esnault, a traduit de l'espagnol deux contes cubains, respectivement intitulés « Menique » et « El Camaron encantado », dont l'auteur présumé serait Jose Marti. Ces textes illustrés, de facture à la fois classique et légère, sont à votre disposition au prix de 10 francs chacun (+ frais de port). Une bonne manière de découvrir, avec vos enfants, la littérature cubaine et contribuer à aider les enfants cubains : les sommes recueillies par le comité serviront à acheter du matériel scolaire (cahiers, crayons, etc) qui sera envoyé à La Havane.

Adressez vos commandes au CL de Pantin, 43 Av. Edouard Vaillant, 93500 Pantin.

## La culture face à l'intolérance

### Entretien avec Johan Grzelczyk

Dans Différences numéro 190 de novembre dernier, nous vous faisons part des actions menées par les comités du Nord-Pas-de-Calais. L'exposition « La culture face à l'intolérance », qui regroupa en définitive 21 oeuvres de 21 plasticiens, a rencontré un vif succès. Entretien avec Johan Grzelczyk.

en charge des frais d'assurance. Initialement, nous tablions sur une dizaine d'artistes... mais l'information s'est répandue comme une traînée de poudre dans le milieu artistique et rapidement, nous avons dû fixer une date butoir pour la remise des oeuvres afin d'endiguer le flot des volontaires.

#### Comment est née cette initiative ?

**Johan Grzelczyk :** La culture étant par essence un rempart contre toutes les formes d'intolérance, nous avons demandé à des plasticiens de nous prêter une de leur oeuvre pour la réalisation d'une exposition itinérante ayant pour thème « Parti pris pour la culture ».

#### Avec quelle logistique ?

**J.G.** La structure même du MRAP a rendu possible cette ambitieuse entreprise. Lancée par

#### La participation massive des adhérents des comités locaux a permis de monter le projet.

quelques militants de la Fédération du Nord, la participation massive des adhérents des comités locaux a permis de monter le projet. La Fédération se chargeait alors de collecter les oeuvres, de trouver le financement du projet par des demandes de subventions au FAS et au Conseil régional et assurait l'animation des vernissages tandis que les comités négociaient localement avec les municipalités ou les centres culturels.

#### Comment « trouve-t-on » 21 artistes ?

Nous disposions d'une liste d'artistes reconnus pour leur talent dans la région. Aussi, nous les avons sollicités en leur assurant un accrochage de qualité et la prise

#### Quelles seront les suites de cette initiative ?

Après une parution spéciale du Ch'titoyen en février qui fera un large écho de cette initiative, nous allons, dans un premier temps, éditer une carte postale à un millier d'exemplaires représentant une toile de

Mila Paolucci, — une femme algérienne pleurant sur le pas de sa porte — qui avait tenu à créer une oeuvre spécialement pour l'exposition. Les bénéfices liés à la ven-

te de cette carte serviront à l'organisation d'une initiative de solidarité avec le peuple algérien. Dans un second temps, nous réfléchissons à une prochaine exposition qui pourrait regrouper 50 oeuvres de 50 artistes dans le cadre du 50ème anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

En définitive, nous avons mené à bien un projet dont les dimensions semblaient excéder au premier abord nos capacités ; cette exposition a alors sensibilisé à notre cause un nombre exceptionnel de citoyens. ♦

Entretien réalisé par E.L.L.

#### Faites connaître le MRAP et Différences dans votre entourage

Renvoyez-nous cet encadré rempli et nous ferons parvenir à la personne de votre choix une documentation. Vous pouvez aussi simplement nous communiquer son nom et ses coordonnées par courrier, fax ou téléphone.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

#### Erratum

Dans notre dernier numéro, dans la rubrique Chrono du mois, nous évoquions la condamnation de Jean-Marie Le Pen pour les propos sur les chambres à gaz tenus en 1987. Nous rappelions qu'il avait été condamné à verser 100 000 francs à chacune des parties civiles. Le MRAP n'avait touché pour sa part que 10 francs de dommages et intérêts.

## Création d'un comité à ADP – Aéroports de Paris

CE DÉBUT D'ANNÉE a vu la création d'un comité du MRAP à l'initiative des personnels d'Aéroports de Paris qui travaillent à Orly et Roissy. L'existence, dans les enceintes aéroportuaires du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot et des zones d'attentes aux frontières, dont celle de Roissy baptisée « le couloir de la honte » (cf. le rapport annuel de l'ANAFE), a posé avec acuité la question de la lutte contre les discriminations et le racisme. L'année dernière, l'envol des charters Debré à partir de Roissy et les agissements d'un médecin chef du Service Médical d'Urgence, le Docteur Philippe Bargain, ont rendu brûlante l'actualité de cette lutte et la création du MRAP-ADP qui regroupe des dirigeants syndicaux d'horizons différents. La presse s'est largement fait l'écho de cette affaire fin juillet 1997. En voici un résumé très succinct.

Philippe Bargain s'est senti investi depuis longtemps d'une mission sacrée, « nettoyer la France en chassant les immigrés et en traquant les passeurs de drogue ». Petit à petit, il a délaissé ses missions initiales au profit d'une approche typiquement sécuritaire (domaine des douanes et de la police) et ceci s'accompagne d'agissements très graves.

Le 24 juin 1996, M. Gérold Isak P., interpellé par les services douaniers de l'Aéroport de Roissy, alors qu'il débarquait d'un vol en provenance de Cayenne, té-

moigne par l'intermédiaire de son avocate : « J'ai été arrêté à mon arrivée à Roissy et emmené au service médical de l'Aéroport où le médecin [de garde] m'a fait une radio vers 10h50. Mais très vite, un autre médecin [le Dr Bargain] est arrivé pour le remplacer, il m'a insulté, il voulait que j'élimine une boulette. J'ai été jeté sur un lit d'examen, déshabillé de force, maintenu par plusieurs personnes, et le docteur m'a enfoncé un doigt, puis la main entière dans l'anus ; il hurlait qu'il voulait des boulettes, la douleur était horrible. Il a recommencé trois fois dans la matinée ».

#### Violence et mépris

Les traces de sang et d'excréments constatées par l'équipe de nettoyage, les témoignages et les hurlements entendus par l'équipe médicale et les patients présents prouvent, s'il en était besoin, qu'il ne s'agit pas d'une affabulation du passeur qui a porté plainte. Dans le service, humiliations, brimades, harcèlement, mépris, violence verbale et injures caractérisées sont monnaie courante envers les agents et les passagers, surtout s'ils sont d'origine juive, africaine ou maghrébine, le personnel a pu le constater à de nombreuses reprises : « Il y a quelques années, je l'ai vu couché en travers d'un homme de couleur, vociférant des injures à caractère raciste et lui brandissant sous le nez, une des boulettes de cocaïne qu'il venait de lui extraire de force. Il l'in-

sultait et tentait de la lui introduire dans les narines ».

Par ailleurs, un médecin a confié à de nombreuses personnes que, « déjà lorsqu'il était étudiant avec le docteur Bargain, dans la salle Morax de l'hôpital Lariboisière, il a vu celui-ci débrancher des malades en réanimation puis entonner des chants nazis ». De plus, « il y a de cela une quinzaine d'années, alors que j'étais dans les environs du Bourget, j'ai reçu un appel téléphonique du Dr Bargain m'invitant à déjeuner à son domicile. Quelle ne fut pas ma surprise que de constater qu'il s'agissait d'une petite cérémonie où d'anciens nazis belges s'étaient rendus tout exprès pour décorer le Dr Bargain en présence de sa femme et d'un agent des RG ! Le repas s'est terminé, après force libations, par une cérémonie du souvenir sur l'emplacement de l'ancien camp de déportation de Drancy », nous a déclaré un autre médecin.

#### Des enquêtes en cours d'instruction

Deux enquêtes ordinaires, une enquête administrative, une enquête judiciaire (qui a débuté le 10 septembre 1997 et dont le juge A. Cadet près le TGI de Bobigny est en charge) sont actuellement en cours mais Philippe Bargain a tissé depuis de très nombreuses années un « réseau de pouvoir » intérieur et extérieur à ADP qui le protège. Comme il aime à le dire, le SMU est surtout une « couverture » pour lui. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de réagir en créant le MRAP-ADP. ♦

Jean-Marc Royer

#### Abolition de l'esclavage

### Appel pour un anniversaire

Le 27 avril 1998 sera célébré le 150ème anniversaire du décret abolissant l'esclavage. A cette occasion, plusieurs projets — organisation d'un colloque, débaptisation de la rue Richepance ou tenue de concerts — devraient trouver une concrétisation.

Par ailleurs, nous sommes à la recherche des traces de l'histoire de l'esclavage et de son abolition, dans les noms de lieux, les monuments, les courants culturels ou littéraires... Les villes de Bayonne, Bordeaux, Brest, Calais, Dieppe, Honfleur, La Rochelle, Lorient, Morlaix, Nantes, Rouen, Saint-Malo et Vannes, par les lettres patentes royales de 1713 et 1716, ont eu pouvoir de traite. Des contacts avec des chercheurs en histoire moderne peuvent être pris localement à cet effet.

Aussi, nous remercions les adhérents et sympathisants de ces villes, ainsi que de Marseille et Toulon, de faire parvenir à Laurent Canat, documentaliste, tous documents ainsi que d'éventuels travaux ou contacts universitaires s'y rapportant.

# ON S'OCCUPE DES GENS DU VOYAGE

**Bertrand Bary évoque avec précision un certain nombre de signes inquiétants qui pèsent sur le traitement du stationnement des Gens du Voyage.**

UNE PROPOSITION de loi, votée par le Sénat, a pour but de modifier l'article 28 de la loi Besson, sans aller au fond du problème de l'habitat des Gens du Voyage. En Ile-de-France, une assemblée générale des maires ressasse de vieux préjugés ! Beaucoup de travail pour le MRAP et les associations de défense : il s'agit notamment de formuler des propositions constructives et faire campagne auprès des élus.

Une note positive d'abord : depuis le nouveau gouvernement, et le retour au secrétariat d'Etat du Logement de M. Besson, auteur de la loi du 31 mai 1990, un groupe d'étude a été mis en place sur l'habitat des Gens du Voyage. Deux réunions ont eu lieu, les 4 septembre et 28 octobre. M. Besson reconnaît volontiers que l'article 28 de la loi qui porte son nom ne répond que très partiellement aux besoins. De plus, cet article est très contesté, et surtout a été fort mal, ou très peu appliqué, par les départements comme par les communes concernées. Nous l'avons au MRAP maintes fois dénoncé et déploré. Il est de nouveau l'objet d'une offensive qui a abouti au sénat par un vote du 6 novembre. Cette proposition de loi votée par le Sénat à l'initiative de M. Delevoye, président de l'Association des maires de France, a un mérite : elle est précédée d'un rapport sérieux, inspiré d'ailleurs d'études antérieures (rapports Delamon, Millet...). Mais les points

positifs du rapport sont quasi-absents de la proposition, si bien que celle-ci marque un recul par rapport à la loi Besson. Un exemple : à l'article 4, sous prétexte de ne pas retenir le seuil trop rigide de 5 000 habitants, qui oblige les communes à aménager un terrain, il est dit que « les communes concourent à la mise en place... des dits terrains ». Nous craignons fort que cette disposition, qui n'est assortie d'aucune obligation de délai, freine plus encore les initiatives. Certes, les schémas départementaux sont maintenus, mais depuis sept ans, un département sur 5 seulement s'est « mis en règle »...

L'actuel projet n'est pas de nature à susciter davantage d'enthousiasme.

Les associations alertées ont formulé des avis et des contre-propositions. Le travail le plus approfondi venait de l'UNISAT. Le MRAP est moins spécialisé, mais notre commission avait aussi formulé ses remarques, adressées à M. le secrétaire d'Etat, et aux présidents des groupes socialiste et communiste. Les porte-parole de ces groupes ont proposé des amendements – certains inspirés de nos remarques. Aucun n'a été retenu, pas plus d'ailleurs que ceux de M. Besson. Dans ces conditions, nous sommes étonnés que les groupes de la majorité gouvernementale se soient contentés de s'abstenir, d'où le communiqué suivant, cosigné par deux associations de voyageurs, l'ASNITE et l'ANGV : « Lors de l'adoption, le 6 novembre 1997, par les sénateurs de la proposition de loi de Monsieur Delevoye, nous constatons que les partis de la majorité gouver-

nementale se sont abstenus. Il nous semble qu'ils auraient dû normalement voter contre, compte tenu que cette proposition n'avait pas reçu l'aval du gouvernement. Les Associations signataires auraient trouvé plus judicieux qu'un temps de réflexion plus long soit pris pour pouvoir présenter un projet prenant en compte l'ensemble des enjeux du stationnement, de l'habitat, des activités économiques et de la scolarisation des Gens du Voyage. Nous souhaiterions que ce projet soit dénué de tout a priori et de méfiance et porte un regard plus positif et social sur cette population. » Ce bref communiqué ne souligne pas suffisamment l'essentiel. Malgré la déclaration d'intention de « définir un équilibre satisfaisant », malgré des points positifs, comme la création de Commissions consultatives départementales, où siègeront « des représentants des Gens du Voyage et des personnalités qualifiées... », un esprit de méfiance perdure. Le

grand souci des législateurs est de donner pleins pouvoirs aux maires pour réprimer les stationnements illicites, préoccupation majeure que l'on retrouve dans toutes les propositions d'amendement depuis 1990.

## Des insinuations inutiles et dangereuses

Notre inquiétude a été renforcée par le contenu du colloque organisé par l'Association des maires d'Ile-de-France, à Avon (77) le 16 décembre dernier, sous l'intitulé « Face au problème de l'accueil des Gens du Voyage ». Tout d'abord, le questionnaire préparatoire adressé à tous les maires nous avait révolté : on y trouve une incitation au mépris par les termes utilisés ; il en est ainsi de la deuxième question : « Pensez-vous qu'un pays moderne doit faciliter une transhumance perpétuelle ? » Transhumance est un terme réservé aux troupeaux de bestiaux ! Ainsi qu'une incitation à des sanctions plus fortes : « Pensez-vous que le délit de pénétration dans une propriété doit être sanctionnable immédiatement – sans être obligé de faire un référé au-delà de 48 heures ? » ; on insinue enfin que les voyageurs ne paient pas d'impôts, ce à quoi un élu a justement répliqué que les sédentaires et semi-sédentaires les paient, et que ceux qui sont sur un terrain d'accueil acquittent une redevance. Ensuite, la séance a, hélas, répondu aux promesses. A la tribune, concert de griefs traduisent méfiance et mépris. Un seul contrepoids : l'exposé documenté de M. Monnier, président de l'URAVIF. A cette tribune, pas de représentants des Voyageurs. Nous étions un petit groupe invité par l'URAVIF, dont plusieurs du MRAP. Dans la discussion, je m'en suis fait l'interprète. Appuyant Ber-

nard Monnier, j'ai souligné combien depuis des siècles les Gens du Voyage étaient quasi-exclus de la Nation, la sédentarisation n'y changeant rien. J'ai conclu par cette question : « Comment se fait-il qu'on accuse constamment les Voyageurs de ne pas observer les lois, et que depuis sept années, les maires chargés de faire appliquer ces lois... donnent eux-mêmes l'exemple de la non-obéissance ? » M. Pernès a reconnu que le terme « transhumer » était au moins maladroite.

## Formuler des propositions et s'adresser aux députés

La proposition votée au Sénat passera vraisemblablement devant l'Assemblée au mois de mars. D'ici là, avec les autres associations de défense des Voyageurs, et cette fois avec l'appui du Secrétaire d'Etat au Logement, il nous faudra nous concerter, formuler des contre-propositions constructives, informer l'opinion, contacter les groupes parlementaires et personnellement les députés. C'est une question sur laquelle l'opinion est difficile à mobiliser, tant cette population est méconnue. Ainsi du peu de prise en compte des Tsiganes dans l'Holocauste nazie, comme de l'ignorance du fait que le gouvernement français en 1939 avait fait interner les « Nomades » avant toute intervention allemande. Le poids des préjugés et de la méconnaissance est lourd... Nous préconisons un texte de loi incluant l'habitat-caravane dans un ensemble prenant en compte tous les enjeux : le stationnement, l'habitat, l'activité économique, la scolarisation, sans a priori et comportant un regard positif à l'égard de cette population. ♦

**Jean-Bertrand Bary**  
Commission Tsiganes et Gens du Voyage

# NOTES DE LECTURE

Portugais de France, in *Hommes & Migrations*, n° 1210, nov.-déc. 1997.

Un titre significatif pour dix articles de fond sur l'immigration portugaise, qui envisagent les nombreux paradoxes d'un groupe tiraillé entre assimilation et communauté. Cette bonne mise au point alterne les résultats des travaux de nouveaux chercheurs avec ceux d'auteurs confirmés.

**Albano Cordeiro**, coordinateur du dossier, définit les spécificités majeures de la vague migratoire : « Pour la première fois, une population nombreuse provenant d'un pays monoculturel et monolinguaire s'est établie en France. » **Marie-Christine Volovitch-Tavarès** rappelle le rôle éminent joué par les bidonvilles d'Ile-de-France comme lieux de transit vers la société française, entre 1962 et 1975 (700 000 installations durant cette période). Le plus important fut Champigny-sur-Marne, relayé durant la seconde grande vague migratoire (1969-70), qui voit arriver 250 000 nouveaux membres, par Saint-De-

nis, Villeneuve-le-Roi ou Massy. Les autres articles abordent la situation actuelle sous différentes facettes : **Roselyne de Villanova** souligne à propos des trajectoires résidentielles la propension des Portugais à échapper au logement social. **Antoinette Hilly** et **Michel Poinard** se penchent sur une relation au pays d'origine où le retour pour les vacances reste une évidence partagée. L'article de **Nathalie Kotlok-Piot** sur l'insertion au marché du travail, une fois appelées les grandes caractéristiques (chômage plus faible que la moyenne française, mais manque de qualification persistant), conclut à la prégnance des réseaux pour l'insertion professionnelle (famille élargie, village d'origine, quartier, réseaux migratoires). Les autres interventions abordent la situation en Auvergne (**Jacques Barou**), les jeunes (**Isabel Amorim Ribeiro, Jorge de Portugal Branco, Roselyne de Villanova**), la famille (**Carlos Pereira**), la religiosité (**Luis Marques**). En marge du dossier, **Emmanuel Vaillant**, journaliste, expose la situation de l'immigration (principalement africaine) au Portugal, et l'indifférence du débat dans l'opinion.

**Laurent Canat**

## Le racisme à l'oeuvre

Comme annoncé dans notre dernière publication, la même revue *Hommes & Migrations* consacre cent pages de son édition de janvier-février (n° 1211) au racisme. Au sommaire notamment : l'édito de Philippe Dewitte fait état des difficultés à repérer les pratiques discriminatoires dans la mesure où la République française s'interdit de « collecter toutes données relatives aux origines, qu'elles soient nationales, ethniques ou religieuses » ; « La production institutionnelle du racisme », par Michel Wieviorka ; « A Marseille, la "préférence locale" contre les discriminations à l'embauche » par Véronique De Rudder, Christian Poirer, François Vourch ; « Discrimination formelle et informelle sur le marché du travail européen » etc. Un excellent document à l'approche de la semaine nationale contre le racisme mais aussi au-delà. Ce numéro est à votre disposition au siège du MRAP pour le prix de 55 francs (port compris) au lieu de 70 francs.

## Disparition de Fernand Bénicourt

La grande famille des Gens du Voyage en région parisienne a été très éprouvée par le décès, le 6 novembre 1997, de Fernand Bénicourt, emporté en quelques mois par un cancer à l'âge de 55 ans. Avec son épouse Lydia, ils avaient lancé une association nationale : l'ANTEPS, pour l'aide scolaire aux jeunes du Voyage. Nous publions un texte de Fernand écrit peu de temps avant sa mort : les Voyageurs s'y retrouveront et pour les non-Voyageurs il est un précieux élément de connaissance.

« Grand-père ! à l'école, les gadgé m'ont demandé qui est, et où est notre Roi à nous les « Gens du Voyage » ?

Vois-tu, mon enfant, aucun voyageur n'a de pouvoir sur un autre ou ne peut prétendre représenter toute la communauté quel que soit le groupe ethnique auquel il appartient (sinti, rom, manouch, kalé, yénich).

Chacun ne représente que lui-même et sa petite famille.

La valeur d'une personne ne se mesure pas à sa fortune, ni au titre qu'elle se donne elle-même.

Il n'y a ni Roi, ni chef, par contre un Voyageur sera toujours fier d'un artiste, d'un écrivain, d'un grand musicien ou d'un sportif issu de notre peuple.

Nous n'avons d'ordres à recevoir de personne, mais il est très important d'avoir des exemples et des règles à suivre, car si tu veux le respect qui t'est dû, il ne peut que t'être rendu.

Des Maîtres, dans ce sens là seulement, nous acceptons d'en avoir.

Il faut que tu saches que la famille est ta plus grande richesse et que tu dois veiller durant toute ta vie à ce qu'elle soit toujours unie.

Enfin, pense que tu n'es pas seul, qu'il y a aussi tous les autres et que chacun de nous à sa façon peut apporter quelque chose. »

Fernand Bénicourt

# OUVRIR UN VRAI DÉBAT

**Dans un article qu'ils ont fait parvenir à la revue *L'Histoire*, deux enseignants expliquent pourquoi un débat dépassionné et rigoureux est indispensable pour faire la lumière sur le 17 octobre 1961.**

Spécialistes de la guerre d'Algérie, nous contestons dans le texte qui suit le parti pris néo-colonial d'un article de la revue *L'Histoire* (n° de décembre 1997) et ses critiques contre le travail de Jean-Luc Einaudi. Nous soulignons la nécessité d'une réflexion sur les responsabilités civiles de l'histoire. Plutôt que d'ouvrir un débat, la revue *L'Histoire* (n° de janvier 98) a sélectionné des passages de notre texte sans en informer ses lecteurs. Les passages écartés sont ici entre crochets.

## « Dépassionné et rigoureux » ?

[Selon Maurice Papon, couvert par le gouvernement Debré, on compterait, le 17 octobre 1961, deux ou trois morts (tués par qui ?) à la suite d'affrontements où les cadres du FLN dirigeant la manifestation ont pris l'initiative de tirer sur la police. Cette version officielle personne n'y croit, pas mêmes ses auteurs, mais aucun gouvernement français ne l'a remise en cause à ce jour ! Dans ses *Mémoires d'espoir*, de Gaulle, qui avait chargé Papon de « tenir Paris », ne dit pas un mot de tout cela. Péripétie.

Par un artifice juridique, la création d'une commission d'enquête parlementaire qui n'aboutit pas, toutes les poursuites ont été classées sans suite. La justice n'a pu faire son travail.

Mais,] dès le 17 octobre, et depuis trente-six ans, des ma-

nifestants, des journalistes, des militants anticolonialistes et des défenseurs des droits de l'homme, ont opposé leurs affirmations à la version officielle et de manière convaincante sur nombre de points : les manifestants n'étaient pas armés, des assassinats ont eu lieu jusque dans les murs de la préfecture de police, le nombre de morts a été de plusieurs dizaines. Deux cents au moins, dit Jean-Luc Einaudi dans le travail le plus précis consacré à cette nuit, *La bataille de Paris*, paru en 1991. Au moment de la parution de ce livre, qui n'avait pas fait l'objet d'une critique dans la revue *L'Histoire*, l'événement était encore moins connu du grand public qu'aujourd'hui. Car, ce qui a dominé pendant un tiers de siècle, c'est le silence, l'oubli, sauf dans le milieu militant.

Depuis 1991 surtout, et grâce au MRAP en particulier, le dossier a été rouvert. Mais c'est l'impact médiatique du témoignage de Jean-Luc Einaudi, lors du procès Papon, qui a placé le 17 octobre sur le devant de la scène. [Le jour même, Guy Pervillé adressait un fax à l'AFP pour réfuter ce témoignage, et dans *Le Point* du 1er novembre 1997 il met en cause la méthode et le but de Einaudi – « une technique journalistique très efficace pour susciter l'émotion et l'indignation », mais peu crédible –, l'amalgame entre Vichy et le 17 octobre : tout se passe comme si on

voulait accrédi-ter l'idée d'une identité entre le Papon de Bordeaux et celui de la guerre d'Algérie » (pp.55-56).]

Sous le titre de couverture « Papon et le 17 octobre », *L'Histoire* de décembre 1997 publie un troisième récit, par G. Pervillé, qui, après deux versions, répondrait, lui, aux critères de la science historique, [sans que J.-L.Einaudi ait la possibilité de répondre... en ait même été informé.]

Or, sur les faits advenus le 17 octobre, sur le travail et les responsabilités des historiens, un véritable débat, pluriel, est indispensable.

## L'établissement des faits

Etablir les faits, ce n'est bien sûr, pas seulement évaluer le nombre des morts. Certes, de manière systématique, les pouvoirs tendent à nier ou à minimiser le poids de la répression, et les dirigeants des mouvements d'opposition à les exagérer : cela est vrai de la guerre d'Algérie comme de la Résistance. De même, si analyser les causes, si rappeler que les attentats du FLN contre les policiers et ce déchaînement de violence sont liés, – ce que Ei-

naudi souligne – fait partie des tâches de l'historien, les fautes, les crimes du FLN n'enlèvent rien à la gravité de ce qui est une ratonnade. [« Acte de violence raciste collectif perpétré par des Français contre des Nord-Africains », dictionnaire Hachette qui date le mot de 1955].

Car c'est de cela qu'il s'agit. Cet acte n'a été possible que parce que l'exemple est venu d'en haut, que parce qu'il a eu des précédents, certains bien avant la guerre. Comment un Etat de droit a-t-il pu instaurer, le 2 octobre 1961, un couvre-feu contre une population qu'il considère officiellement comme française, établissant ainsi une ségrégation ethnique, au « faciès » ? Comment un appareil administratif et policier spécial a-t-il pu se mettre en place, surtout depuis la nomination de Papon à la préfecture, utiliser des centres d'internement et des camps de regroupement, les rafles, la torture..., échapper à tout contrôle, et se situer hors-la-loi [(y compris les lois portant pouvoirs spéciaux). Plus du dixième des Algériens en France aurait été arrêté ou assigné à résidence pendant la guerre, et ils sont plus de

10 000 dans ce cas au moment où de Gaulle parle d'autodétermination. Un rapport de type raciste s'est établi entre la société française, les pouvoirs publics et l'immigration algérienne.]

Telle est bien la nature des faits. Quant à la supposition de Guy Pervillé selon laquelle Papon aurait « laissé s'exercer une vengeance collective de certains policiers... » pour éviter que l'ensemble de la police ne bascule du côté de l'OAS et des partisans de l'Algérie française, outre qu'elle n'est fondée sur aucun document (ce qui est surprenant de la part d'un historien hypercritique), elle ressemble fort à une justification pour le moindre mal et fait penser à l'argumentation défendant la thèse de Vichy bouclier contre le nazisme, ou un bon Vichy contre un mauvais.

[Sans avoir la naïveté de croire que les archives détiennent la vérité, car elles sont la mémoire, souvent expurgée, du pouvoir, la tâche première des historiens est bien l'établissement des faits et elle passe par l'ouverture des archives. Voilà plusieurs années que des associations le demandent et les annonces du nouveau gouvernement n'ont pas encore été

suivies d'effet. Au contraire la publication dans *Libération* du 22 octobre dernier d'un document fourni par un archiviste a suscité une « enquête administrative » de la direction des Archives de France, ce qui laisse planer la menace de sanctions et contredit la déclaration de Madame Trautmann du 16 octobre. Ajoutons que les historiens n'auront pas été particulièrement actifs sur ce dossier, comme sur d'autres, brûlants. Ont-ils vraiment assuré ce que Lucien Febvre considérait comme leurs « fonctions sociales » ?

## Le rôle de l'historien

Les fonctions sociales de l'historien sont didactiques. En l'absence de notre corporation, cette tâche est assurée par des militants anticolonialistes (où l'on compte aussi des historiens, et non des moindres) de manière passionnée et rigoureuse, à chaud, et non sans risques. 14 % des ouvrages consacrés à l'Algérie ont été interdits et le film *Octobre à Paris* n'a pu être projeté légalement que trente ans après les faits ! Au moment où le procès Papon a permis de faire écho au travail de Einaudi, au moment

où grâce à ce travail, le ministre de la Culture promet la libre circulation des dossiers, il est gênant qu'un historien qui n'a fait aucune recherche personnelle sur le 17 octobre, qui a pris parti lui aussi sur cet événement, se voit attribuer le privilège de la vision « dépassionnée et rigoureuse » par la revue *L'Histoire* et le monopole du traitement des dossiers délicats. A-t-on vraiment le dernier mot de l'histoire, face au long conformisme colonial, au révisionnisme colonialiste, au mal de mémoire de la société française, aux effets pervers de ces réalités sur le problème dit de l'immigration, aux campagnes du Front national ? Confronté à « un passé qui ne passe pas » (Henry Rousso), l'historien n'a certes pas à jouer les « paparazzi du passé » (Pierre Nora), et sa tâche n'est pas celle du juge, du procureur ou du témoin. Comme citoyen, à l'instar de Pierre Vidal-Naquet dans *Le Nouvel Observateur* du 23/29 octobre 1997, et à la différence de G. Pervillé, il peut considérer que les crimes commis entre 1954 et 1962, quand il s'agit de « crimes contre l'humanité » – imprescriptibles – ne sont pas (re)couverts par l'amnistie ni

par les accords d'Evian. Comme professionnel de l'histoire, il est confronté à des rapports difficiles et complexes, équivoques à la vérité, avec les phénomènes d'amnésie et d'occultation et avec les guerres de mémoires qui traversent la société française]. Décréter du haut de sa superbe académique qu'on est détenteur de l'objectivité contre des mémoires subjectives, chercher à discréditer l'oeuvre de non-universitaires alors qu'ils ont effectué un travail qui a été délaissé par les universitaires, bref, prétendre au monopole de la vérité, est-ce vraiment contribuer à la défense et illustration dont notre discipline a besoin, [oeuvrer à renforcer sa légitimité ? Des décisions paraissent s'imposer pour dépasser le malaise actuel et lever les équivoques : ouvrir les archives concernant cette journée et les dossiers toujours secrets de la guerre, provoquer un débat sur la question d'histoire que pose cette journée dans la revue, et plus généralement, sur les années de plomb de la recherche historique.] ♦

**Claude Liauzu, et Annie Rey-Goldzeiguer professeurs d'histoire à l'université (Paris et Reims)**

## Comité pour la vérité sur le 17 octobre

**Le MRAP et Au nom de la mémoire ont appelé mi-janvier à la constitution d'un « comité pour la vérité sur le 17 octobre 1961 ». Une centaine de personnalités ont déjà signé cet appel. Les objectifs de cette structure seraient selon les termes de l'appel :**

- « — Intervenir contre toute interdiction, limite ou falsification apportées aux archives et à leur consultation, de la part des institutions détentrices ;
- Favoriser la constitution d'un inventaire exhaustif des archives afférentes ;
- Aider aux échanges de points de vue, historiques et interdisciplinaires, par la constitution d'une plateforme de débats ;
- Coordonner les résultats des différentes recherches sur la question, émanant des chercheurs et des historiens ;
- Encourager et faciliter l'édition de ces résultats, leur diffusion vers le public le plus large, et en particulier vers les jeunes. »

**Le MRAP et Au nom de la mémoire ont également demandé un rendez-vous à ce propos au Premier ministre.**

## Prisonnière au Sud-Liban

DEPUIS bientôt neuf ans, Souha Béchara est emprisonnée sans jugement dans le camp de détention de Khiam au sud-Liban dans la zone occupée par Israël. Le 7 novembre 1988, elle avait tenté de tuer Antoine Lahad, chef de la milice supplétive d'Israël dite « Armée du Liban Sud » (A.L.S). Etudiante en génie civil à l'Université libanaise, participant comme de nombreux jeunes gens du sud à la résistance contre l'occupation israélienne, elle était chargée de liquider Antoine Lahad. Refusant le plastique de sa maison

afin de ne pas mettre en danger la vie de sa famille, elle avait tiré sur lui sans le tuer. Arrêtée, torturée, transférée à Khiam, Souha reste prisonnière jusqu'à ce jour.

Selon plusieurs organisations humanitaires, quelque 200 hommes, femmes et enfants sont détenus dans ce camp surnommé « le petit enfer ». La plupart d'entre eux sont arrêtés pour avoir refusé de payer des taxes aux forces israéliennes ou s'être opposés à l'enrôlement de force de leurs enfants dans l'ALS. Tous ont été battus et torturés. Diverses organisa-

tions humanitaires, associations -dont le MRAP-, personnalités politiques ainsi que les autorités libanaises ont dénoncé les conditions de détention en vigueur à Khiam. Un Comité Souha Béchara, constitué en juin 1997 à Paris, a entamé une campagne d'information et d'action pour sa libération. Le Parlement européen a voté, le 23 octobre 1997, une résolution dans ce sens.

Contact : association pour la libération de Souha Béchara, BP 57, 75965 Paris cedex 20. Fax : 01 45 49 08 60. ♦

**Juliette Rennes**

## Emménagement définitif du MRAP

**Au moment où ce numéro sera livré aux abonnés, les services du MRAP et Différences qui se trouvaient provisoirement rue Lucien Sampaix auront définitivement emménagé dans les nouveaux locaux, 43 boulevard de Magenta.**

## EN BREF

■ Les Editions ATD/ Quart Monde organisent les 13, 14 et 15 février les 11èmes journées du Livre contre la misère à La Villette autour du thème « Redécouvrir les Droits de l'homme avec les plus pauvres ». Au programme : expositions-vente d'ouvrages récents et classiques, témoignages et dédicaces, hommage musical (le samedi) avec le pianiste Miguel Angel Estrella. Contact : Yvette Boissarie, au 01 46 33 49 77.

■ Mme Mégret avait été condamnée par le tribunal correctionnel à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et 50 000 francs d'amende pour provocation à la discrimination raciale. L'accusée ayant fait appel, la Cour a écouté les réquisitoires le 19 janvier, verdict le 9 mars.

## Devoir de mémoire

Une cérémonie commémorative suivie d'un colloque, et d'une exposition sur le thème « la persécution d'une minorité ethnique, mémoire et actualité » a rassemblé les 26 et 27 octobre au camp de Gurs plusieurs centaines de participants, français et allemands, dont diverses personnalités. Le colloque, à l'initiative de la FNDIRP, s'est terminé par l'adoption d'une déclaration commune s'inscrivant dans le cadre de l'année européenne contre le racisme. Alarmés « par la recrudescence inquiétante des idées racistes », les signataires de cette déclaration insistent sur le « devoir de mémoire et de vigilance » et demandent que tous les moyens culturels et scolaires soient développés « pour sensibiliser tous les citoyens aux conséquences du racisme et promouvoir le respect de chaque culture ».

## Le Pen mis en examen

Le président du Front national a été mis en examen courant décembre pour contestation de crimes contre l'humanité après ses propos sur les chambres à gaz tenus à Munich le 5 décembre (cf. *Différences* n° 192 janvier 98). Le MRAP « attend du jugement (...) une condamnation à la hauteur de la gravité du préjudice et espère que la peine complémentaire de

privation des droits civiques sera retenue ». Le parquet de Munich a pour sa part ouvert le 5 janvier une enquête préliminaire afin d'examiner s'il y a matière à l'ouverture d'une information judiciaire.

## Dix-huit élus proches du FN

La Coordination française nationale des travailleurs (CFNT), proche du Front national, va demander sa reconnaissance en tant que syndicat. C'est ce que Philippe Olivier, délégué général adjoint du FN, a déclaré le 11 décembre dernier en se félicitant de « la percée historique du syndicalisme national ». Il a également annoncé se préparer à une « guerre judiciaire et juridique » autour des listes CFNT

dont environ soixante-dix ont été invalidées par les tribunaux pour des raisons de forme et de fond. Certains juges ont en effet considéré que par l'affiliation de la CFNT à un parti prônant la préférence nationale, ses membres ne pouvaient pas être des juges impartiaux. (Source : *Le Monde* 13/12/97).

## Délit d'aide au séjour irrégulier

La cour d'appel de Douai a confirmé, le 14 décembre, la culpabilité de Jacqueline Deltombe qui avait hébergé un Africain en situation irrégulière. A l'automne 1996, la jeune femme hébergeait dans son appartement de Villeneuve-d'Asq Hélène et son fiancé en attendant leur

prochain mariage. Opposés à cette union, les parents d'Hélène avaient porté plainte. Arrêtée le 26 novembre 1996, Jacqueline Deltombe avait comparu le 28 janvier 1997 au tribunal de Lille pour infraction à l'article 21 de l'ordonnance modifiée de 1945 qui condamne toute forme d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour d'un étranger irrégulier. Le 14 février 1997, elle était déclarée coupable mais dispensée de peine « vu la nature et les circonstances de l'infraction ». Le jugement a été confirmé en appel alors que la jeune femme exigeait une relâche pure et simple. Les députés viennent d'adopter un amendement permettant aux familles qui viennent en aide aux étrangers en

situation irrégulière de ne pas être poursuivies.

## Toulon en justice

Le chef de cabinet du maire de Toulon, Philippe de Beauregard, a été placé en garde à vue le 6 janvier : il lui est reproché d'être resté inactif après avoir pris connaissance d'une affaire d'escroquerie montée par une employée municipale. Celle-ci avait encaissé la somme de 30 000 francs en échange de la promesse verbale de trouver un emploi à un Toulonnais et à son amie. Ayant attendu en vain l'emploi escompté et après avoir rencontré M. de Beauregard et un autre responsable municipal, le candidat malheureux a fini par porter plainte auprès de la police judiciaire un enregistrement d'une conversation téléphonique avec l'employée municipale à

l'appui de ses affirmations. Celle-ci ainsi que la personne qui a servi d'intermédiaire ont également été placées en garde à vue et une série de perquisitions dans les bureaux de la mairie ont été ordonnées par le parquet de Toulon.

## Manifestation nationale le 31 janvier

Partout en France, les collectifs des sans-papiers et les organisations solidaires appellent à une manifestation pour demander une plus large régularisation. Le MRAP qui s'associe à cette démarche, constate dans un communiqué du 19 janvier qu'au vu « des chiffres de fin 97 communiqués par le ministère de l'Intérieur, (...) nombre de personnes présentes de longue date en France (...) ont reçu ou recevront des invitations à quitter le territoire. » Il affirme

son désaccord avec le maintien des droits des étrangers dans un régime « d'exception », notamment en ce qui concerne six cas de figure : en soumettant à l'absence d'une simple menace à l'ordre public la délivrance de titres de séjour de plein droit aux personnes qui ont vocation à rester en France et en appliquant cette même réserve à des étrangers gravement malades ; en maintenant la possibilité d'éloigner du territoire des personnes protégées par la Convention européenne des droits de l'homme ; en allongeant la durée de la rétention administrative ; en dérogeant au droit commun dans les DOM-TOM ; en n'étendant pas la protection contre les poursuites pour le délit d'aide au séjour irrégulier à tout citoyen apportant un soutien de solidarité humaine.

## Bardot condamnée

L'ancienne actrice a de nouveau été condamnée le 20 janvier pour provocation à la haine et à la discrimination raciale par la 17ème chambre du tribunal correctionnel de Paris : 20 000 francs d'amende, un franc symbolique aux trois parties civiles – Licra, SOS-Racisme et MRAP. Elle devra également payer les frais d'insertion de cette condamnation dans *Présent*, *France-Soir* et *Le Parisien*. Mme Bardot a été condamnée pour le parallèle qu'elle faisait entre l'abattement rituel des moutons lors de l'Aïd El Kebir et les égorgements d'humains perpétrés en Algérie en les imputant « à la communauté musulmane dans son ensemble. »

## Délibération raciste à Vitrolles

Le conseil municipal de Vitrolles a adopté le 21 janvier une délibération raciste réservant le bénéfice d'une allocation de 5 000 francs pour chaque enfant né d'au moins un parent français ou de parents européens. Le MRAP a décidé de porter plainte tout en appelant l'ensemble des citoyens et des partis politiques démocrates à une forte mobilisation pour attaquer la commune, car « ce sont les valeurs et principes fondateurs de notre démocratie qui sont menacés ». ♦

Infos rassemblées par Chérifa Benabdessadok et Juliette Rennes

## EN BREF

■ Dix-huit hommes et femmes qui avaient déposé des dossiers de régularisation dans le cadre de la circulaire Chevènement ont mené durant deux mois une grève de la faim à Lille. Le 19 janvier une délégation représentant les associations était reçue par le directeur de cabinet du préfet. Un accord a été trouvé concernant la méthode de travail pour le réexamen des dossiers. Trois régularisations étaient obtenues, et de nouvelles réunions programmées.

■ Le MRAP dénonce dans un communiqué du 21 janvier l'arrestation à Nouakchott de quatre militants antiesclavagistes mauritaniens. L'association « demande au gouvernement mauritanien de libérer les personnes emprisonnées et d'entamer des réformes susceptibles d'éradiquer l'esclavage. »

## Une année sans fin

C'est le titre de l'appel adopté par les ONG à l'issue de la clôture officielle de l'année européenne contre le racisme qui s'est déroulé à Luxembourg le 19 décembre dernier. Après avoir passé en revue un certain nombre d'avancées sur le plan de la lutte contre le racisme, pour l'égalité des droits de tous les résidents et concernant la reconnaissance du travail des ONG, « les signataires attendent des autorités en Europe » :

- un combat sans compromis contre l'extrême droite et les organisations racistes
- un engagement pour la libre circulation et les droits égaux pour les ressortissants des pays tiers installés dans l'Union
- une volonté de régularisation des personnes en situation irrégulière
- une relance des efforts de scolarisation et un renforcement de l'éducation interculturelle
- la prise en considération du mouvement associatif.

Bref, une approche volontariste et ce dans la durée.

Nous attendons que la Commission propose avant la fin du siècle, c'est-à-dire dans un délai de 2 ans, une directive contre la discrimination raciale.

Nous attendons que les gouvernements nationaux, réunis au sein du Conseil de l'Union européenne, adoptent cette directive rapidement et avec détermination.

Les ONG contribuent à cette action en présentant un projet de directive en la matière.

## Plainte contre violation de la loi

Le MRAP, la Licra et la Ligue des droits de l'homme ont été déboutés le 10 décembre de leur plainte contre un enseignant et le proviseur d'un collège dijonnais. Le professeur avait écrit deux textes parus en novembre 96 dans la revue d'information interne au collège dans lesquels il affirmait notamment : « Les illusionnistes n'avaient pas prévu qu'en échange de la fuite éperdue de ces mauvais Français d'Afrique du Nord, des hordes musulmanes inassimilables débarqueraient et investiraient les plus reculés de nos cantons. » Le tribunal a bien jugé sur le fond en considérant que « la phrase tend à présenter les musulmans comme se livrant à une action violente d'agression, et à susciter à leur égard une attitude de discrimination ». Mais il a relaxé les deux prévenus en observant que la « provocation à la discrimination et à la haine raciale » n'était pas constituée dans la mesure où « les musulmans » ne forment pas « une race particulière ». L'erreur serait donc dans la qualification du délit. Or, le texte de la loi utilisant le terme « ou » – « une ethnie, une nation, une race OU une religion déterminée » rend ces concepts formellement équivalents et substituables. Aussi le MRAP a-t-il dénoncé cette relaxe qui est fondée sur une violation manifeste de la loi. Les trois associations et le Parquet ont fait appel.

Chérifa B.

## Algériennes pour l'égalité

Un Groupe de travail inter-associatif composé d'une quinzaine d'organisations a lancé il y a une année une pétition demandant la réforme du code de la famille adoptée en 1984. Cette pétition est toujours en circulation et doit recueillir un million de signatures. Elle constituera le socle d'une action d'envergure auprès des autorités et assemblées parlementaires algériennes. De passage à Paris, deux représentantes du Groupe ont été reçues par Jean-Jacques Kirkyacharian : elles en appellent à la solidarité des Français et des Algériens de France ; vous pouvez signer et faire signer cette pétition en la demandant au siège du MRAP. L'action civique et juridique des associations algériennes peut sembler décalée dans un contexte de violence infernal. En fait, elle exprime à la fois la vi-

talité du mouvement associatif en Algérie et une revendication d'égalité sans ambiguïté.

Ce code de la famille est particulièrement rétrograde : il consacre l'inégalité de droit entre les hommes et les femmes. Ainsi, à titre d'exemples, ce code consacre la polygamie, il impose un tuteur matrimonial à la femme, il permet au père de la femme de s'opposer au mariage tandis que l'article 39 stipule que l'épouse est tenue d'obéir à son mari et de respecter ses parents, d'allaiter sa progéniture, etc.

Pour en savoir plus, nous tenons à disposition (en échange d'une enveloppe timbrée) un document élaboré par ce Groupe inter-associatif faisant état des articles les plus injustifiables et des propositions d'abrogation ou d'amendement.

Chérifa B.

## Projets éducatifs

■ **DIX FILMS CONTRE LE RACISME.** Dans le courant de l'année 98, l'association Dix films contre le racisme (DFCR) lancera à destination des jeunes un appel à scénarios. Dix seront retenus et réalisés par des cinéastes professionnels. Le MRAP est associé à cette opération, par ailleurs parrainée par le ministère de la Jeunesse et des Sports. DFCR cherche d'ores et déjà à relayer cet appel à scénario par le réseau associatif et par un travail de terrain. Les scénarios devront témoigner des diverses formes et manifestations du racisme et faire appel à un type de narration personnel, voire inattendu, afin de rompre avec la banalisation et le traitement souvent convenu de la question. Les projets devront être envoyés au plus tard pour le 30 septembre. Des précisions seront données dans nos prochaines parutions. Dossier et renseignements disponibles auprès de DFCR : 92 rue Daguerré, 75014 Paris. Tél : 01 43 20 25 07.

■ **STAGE FRANCO-ALLEMAND.** Le secteur Education du MRAP et l'association allemande ASF organisent du 8 au 12 mars prochain un séminaire de formation ouvert aux jeunes jusqu'à 27 ans. Ce stage bi-national soutenu par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) se tiendra à Longpont-sur-Orge (Essonne). Les frais de déplacement et l'hébergement sont pris en charge. Au programme : le racisme au quotidien en France et en Allemagne, aspects juridiques et sociaux, travail sur des exemples concrets, moyens de lutte. Inscriptions auprès du secteur Education.

Alain Pellé

### LE MENSUEL DES RADIOS LIBRES



Grâce à ses nombreuses rubriques, *Fréquences libres* rend compte de l'activité des cinq cents radios associatives de France, relate les efforts de création des radios libres partout dans le monde, donne le point de vue des radioteurs attachés aux droits de l'homme, s'insère dans le débat sur la place, le rôle et le sens des médias audiovisuels.

### Un numéro spécial contre le racisme

Ce numéro rassemble la plupart des articles parus sur ce thème depuis la création de *Fréquences libres* en 1991. On y recense la liste des émissions réalisées par les radios libres. On y trouve aussi les coordonnées des diverses institutions, organisations et associations qui s'opposent au racisme. \* Prix : 50 F.

*A titre exceptionnel, Fréquences libres offre aux lecteurs de Différences la possibilité de recevoir le journal pendant trois mois pour la somme de 100 F. Le numéro spécial contre le racisme est offert à ces nouveaux abonnés.*

**FRÉQUENCES LIBRES - 42, rue du Faubourg-Montmartre - 75009 Paris  
Tél. 01 44 79 94 99 - Fax 01 42 47 09 12**

### Différences

43, boulevard de Magenta  
75010 Paris  
Tél. : 01 44 52 03 03  
Télécopie : 01 44 52 00 44

•  
**Directeur de la publication**  
Mouloud Aounit

•  
**Gérante bénévole**  
Isabelle Siroit

•  
**Rédactrice en chef**  
Cherifa Benabdessadok

•  
**Administration - gestion**  
Patricia Jouhannet

•  
**Abonnements**  
Éric Lathière-Lavergne  
120 F pour 11 numéros/an  
12 F le numéro

•  
**Maquette**  
Cherifa Benabdessadok

•  
**Impression**  
Montligeon  
Tél. : 02 33 85 80 00

•  
**Commission paritaire**  
n° 63634 ISSN 0247-9095  
Dépôt légal 1998-2